

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Histoire

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sport (ALLSHS)

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Établissement(s) cohabilités : /

La mention *Histoire* a pour objectif principal d'initier les étudiants aux quatre périodes de la discipline historique (c'est-à-dire les périodes ancienne, médiévale, moderne et contemporaine). Après les deux 1^{ère} années de licence (L1 et L2), les étudiants se spécialisent davantage en choisissant, en 3^{ème} année (L3), un parcours parmi les trois proposés - en fonction des débouchés professionnels et des types de poursuites d'études possibles à l'issue de cette formation - à savoir le parcours *Métiers de la recherche*, le parcours *Métiers de l'enseignement*, et le parcours *Sciences politiques et concours*. La formation dispense par ailleurs des enseignements transversaux, qui doivent permettre à ses diplômés de maîtriser les outils de l'informatique et une langue vivante étrangère, ainsi que de posséder des connaissances solides dans d'autres disciplines connexes de sciences humaines telles la géographie, l'anthropologie, la sociologie et l'histoire des arts.

Avis du comité d'experts

La structure de la formation a été pensée pour assurer une spécialisation très progressive des étudiants, par le biais d'options dès le 1^{er} semestre (S1) - l'étudiant peut ainsi dégager une « majeure » -, et le choix d'un parcours spécialisé en L3. L'articulation du cursus est cohérente avec les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation, et s'accorde bien avec les potentialités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'études qui constituent le fil conducteur du projet de cette formation. Deux 1^{ère} années d'un parcours unique offrent ainsi des apprentissages (cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) à part égale) sur les quatre grands domaines historiques de la discipline. Le dispositif est complété, notamment, par des enseignements méthodologiques, de langues vivantes et « d'ouverture » (dans d'autres disciplines de sciences humaines et sociales), que l'étudiant choisit librement ou sur les recommandations de l'équipe pédagogique. Il faut noter que les étudiants bénéficient aussi d'un accompagnement personnalisé dans la préparation de colles.

Cette formation semble bien intégrée parmi les autres formations de l'UFR *Lettres, langues, sciences humaines et sport* dont elle dépend et dont le périmètre correspond à celui du champ de formation. Elle bénéficie en effet des ouvertures disciplinaires offertes par son rattachement à cette UFR. De plus, les masters proposés au sein de ce même champ offrent des débouchés naturels pour les diplômés de cette licence. Bien que d'autres formations similaires soient proposées dans les autres établissements universitaires du Sud-Ouest, la position géographique de l'UPPA et les partenariats transfrontaliers qu'elle a passés, qui sont de véritables atouts pour les étudiants notamment en termes d'employabilité, justifient pleinement l'existence de cette formation à l'UPPA. Par ailleurs, cette position géographique explique sans doute que plusieurs enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique travaillent sur les mondes ibériques ; leur recherche leur permet naturellement de proposer des enseignements que l'on ne trouvera pas dans d'autres universités. L'adossement de cette formation à la recherche semble en conséquence particulièrement bon.

La très grande majorité des enseignements est assurée par des enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à l'UFR *Lettres, langues, sciences humaines et sports* dont on a déjà souligné le potentiel pluridisciplinaire. Cependant, le potentiel d'encadrement pédagogique reste limité, comme en témoigne le recours massif à des vacataires et contractuels. Le pilotage de la mention est assuré par une équipe très structurée autour d'un directeur et de quatre responsables d'année ou de parcours, auxquels s'ajoutent deux responsables « Charte Qualité » et « Erasmus ». Ce dispositif classique semble à même de remplir les exigences d'une gestion coordonnée et concertée d'une formation universitaire. Un conseil de perfectionnement (dont la composition est à revoir car il est notamment dépourvu de membres étudiants) et une commission paritaire, dont les rôles ne sont pas clairement définis, complètent le dispositif de pilotage de la mention.

Les effectifs semblent stables depuis 2011 mais restent néanmoins modestes pour ce type de formation (autour de 150 étudiants répartis sur les trois années de licence). Le problème principal de cette formation réside dans le taux d'échec spectaculaire enregistré en fin de L1, compris entre 70 % et 80 %, et qui n'a baissé que très récemment, au cours de l'année 2012/2013, pour atteindre la valeur plus acceptable mais encore très élevée de 57 %. L'on peut entrevoir ici les retombées positives des mesures d'accompagnement et de suivi des étudiants mises en place par l'équipe pédagogique (colles, suivi individualisé, suivi de l'absentéisme...), mais cette tendance devra être confirmée.

Il est difficile d’apprécier convenablement l’insertion professionnelle des étudiants à l’issue de la L3, étant donné que les quelques données effectivement disponibles datent de 2011 et concernent des étudiants entrés en licence en 2007/2008. L’on notera tout de même que l’enquête de 2011 montre des résultats encourageants : 92 % des diplômés ont poursuivi leurs études avec succès en obtenant un master, ou se sont insérés professionnellement par le biais d’un concours de la fonction publique.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Les enseignants-chercheurs de cette formation, dont les travaux portent pour beaucoup sur les mondes ibériques, assurent un lien étroit entre leur recherche et leurs enseignements. La présence d’un parcours « métiers de la recherche » en L3 témoigne d’un bon adossement de la formation à la recherche, ce qui est plutôt exceptionnel pour une formation de licence.
Place de la professionnalisation	Bien qu’il ne s’agisse pas d’une licence professionnelle, un certain nombre d’enseignements présentent un aspect professionnalisant. Les étudiants sont par ailleurs invités à réfléchir dès la L1 à leur devenir professionnel par le biais de l’enseignement nommé « projet professionnel de l’étudiant » qui semble bien encadré et donne lieu à l’attribution de crédits européens (ECTS). Enfin, la structure de la formation permet aux étudiants de construire un projet professionnel personnalisé, notamment grâce aux parcours proposés en L3, qui sont clairement pensés en fonction des débouchés professionnels de la formation et montrent que l’équipe pédagogique est très impliquée dans l’orientation professionnelle de ses étudiants.
Place des projets et stages	Jusqu’en 2013/2014, les étudiants n’avaient pas la possibilité d’effectuer un stage dans le cadre de leur licence. A partir de la rentrée 2014, les étudiants doivent pouvoir effectuer un stage au semestre 4, mais celui-ci n’est <i>a priori</i> qu’optionnel et ne donne lieu qu’à l’attribution de trois ECTS, ce qui le rend peu attractif. Le dossier manque de précisions sur ce point.
Place de l’international	Le positionnement transfrontalier de l’UPPA est source d’ouverture en la matière. Cependant, très peu d’étudiants effectuent un semestre à l’étranger dans le cadre d’une mobilité étudiante (cinq sortants par an seulement), alors même que les partenariats internationaux et transfrontaliers ne manquent pas à l’UPPA. Le dossier rejette surtout la faute sur le niveau de langue étrangère de ses étudiants, jugé « insuffisant ». Or, la maquette de la formation n’accorde pas une place suffisante aux enseignements de langue vivante ; une seule langue peut être étudiée par les étudiants au cours de leurs trois années. Le volume horaire des enseignements de langues vivantes n’est pas précisé, ces enseignements étant groupés avec d’autres au sein d’une unité d’enseignement « Compétences transversales » un peu fourre-tout.
Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite	L’équipe pédagogique participe activement au recrutement en étant présente à de nombreux salons, et en se rendant au sein des lycées de la région pour présenter ses formations. Des lycéens sont accueillis dans le département dans le cadre de journées portes ouvertes. Le recrutement est classique : les entrants en L1 sont généralement des bacheliers de la région. Les titulaires de BTS ou DUT peuvent aussi prétendre intégrer la licence, de même que les étudiants des CPGE. Un suivi personnalisé des étudiants est assuré sous diverses formes : encadrement de la préparation des colles, invitation à des sorties pédagogiques, prise de contact avec les étudiants en situation d’échec, aide à l’orientation, système de professeur-référent en L1. Les initiatives sont nombreuses mais ne semblent pas s’intégrer dans un plan d’action clairement structuré. Il est vrai qu’elles peuvent sans doute se montrer efficaces dans une structure d’une telle taille, favorisant la proximité des personnels et des étudiants. Les enjeux de la mention demeurent en la matière, cruciaux compte-tenu du taux d’échec observé en L1. Le dossier n’est pas précis en termes de passerelles ; il indique que les étudiants peuvent se réorienter « vers une autre formation en début d’année ou à la fin du premier semestre », ce qui est vraiment très vague.
Modalités d’enseignement et place du numérique	Les modalités d’enseignement apparaissent globalement équilibrées (répartition relativement harmonieuse des CM, TD, et colles). Les volumes d’enseignement sont parfois disparates au regard des ECTS alloués. Des dispositifs spéciaux ont été mis en place à l’attention des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau.

	La place du numérique repose essentiellement sur l'utilisation de la plateforme ENT (dépôt de cours et de documents à l'attention des étudiants) et sur des présentations visuelles de type powerpoint utilisées par les enseignants, ce qui peut paraître très insuffisant. La formation ne propose pas d'enseignement à distance.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants semblent globalement équilibrées mais l'on peut regretter l'absence de contrôle continu dans les unités d'enseignement qui ne comportent pas de travaux dirigés, bien que les effectifs en présence l'autorisent. La prédominance des examens terminaux à partir de la 2 ^{ème} année s'accorde par ailleurs assez mal avec les préoccupations affichées sur la réussite des étudiants.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier indique que l'UPPA a mis progressivement en place un « portefeuille d'expériences et de compétences », mais rien ne semble mis en place au niveau de la formation en elle-même.
Suivi des diplômés	Le suivi est assuré en central par l'observatoire des étudiants (ODE). L'enquête la plus récente date cependant de 2011. Le dossier est très incomplet sur ce point et rend l'évaluation du suivi des diplômés difficile.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement existe mais sa mise en œuvre apparaît aujourd'hui encore insatisfaisante : il ne comporte pas de membre étudiant et il n'a été réuni qu'une seule fois sur la période considérée. Les enseignements font l'objet de deux types d'évaluation par les étudiants : l'enquête coordonnée en central par l'ODE (mais le faible taux de retour des questionnaires rend leur exploitation non-significative) et l'organisation de commissions paritaires au sein de la formation. Les propositions faites par les étudiants peuvent entraîner de légères modifications dans la maquette de la formation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La formation est cohérente et la spécialisation progressive du cursus est adaptée aux potentialités d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.
- La présence de nombreux dispositifs visant à améliorer le suivi individualisé des étudiants et leur réussite, notamment en 1^{ère} année, est satisfaisante.
- La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche, qui se concrétise notamment par l'existence d'un enseignement d'initiation à la recherche.

Points faibles :

- Le dossier souffre d'un certain nombre d'imprécisions et/ou manques de rigueur, comme en témoignent les imperfections de pure forme ; les informations sur les aspects organisationnels, le contenu pédagogique de la formation, la connaissance et le suivi des étudiants, sont souvent insuffisantes.
- L'absence de contrôle continu dans certaines unités d'enseignement ne paraît pas justifiée ; la part des examens terminaux est trop grande en L2 et en L3.
- La formation n'accorde pas suffisamment d'importance à l'enseignement des langues vivantes.
- La politique d'ouverture à l'international (par le biais notamment de mobilités étudiantes) est déficiente.
- Les passerelles ne sont pas envisagées concrètement : l'on manque de précisions quant au moment de l'année auquel une réorientation est possible, et surtout, vers quelles formations et dans quelles conditions elle est faisable.
- Le rôle et la composition du conseil de perfectionnement doivent être revus.

Conclusions :

La licence *Histoire* de l'UPPA remplit globalement ses objectifs comme en témoigne l'enquête de 2011 démontrant le succès des étudiants diplômés dans leur poursuite d'études. Au-delà de cette appréciation générale, il est particulièrement difficile d'évaluer la solidité de la formation, compte-tenu du caractère souvent succinct des éléments fournis dans le dossier.

La faiblesse des taux de réussite observée en 1^{ère} année depuis l'année 2009 interpelle, même s'il faut noter une évolution positive au cours de l'année 2012/2013. Outre le renfort des dispositifs d'accompagnement des étudiants en difficulté, l'équipe pédagogique pourrait sans doute réexaminer les principes de sa politique d'évaluation des connaissances et des compétences, en réduisant la part des examens terminaux et augmentant significativement celle du contrôle continu.

Par ailleurs, il semble impératif de revoir la place des langues dans cette formation, et notamment de prévoir la possibilité pour les étudiants d'étudier une 2^{nde} langue vivante, éventuellement par un système d'options libres. Une meilleure place accordée aux langues ne pourrait qu'avoir des retombées bénéfiques pour les étudiants comme pour la formation, qui s'ouvrirait ainsi un peu plus à l'international.

Toujours dans un objectif de réussite professionnelle des étudiants, il serait bon d'envisager de rendre le stage obligatoire, ce qui nécessiterait sans doute de repenser à la fois son poids en ECTS et sa place dans la maquette.

Enfin, un conseil de perfectionnement en bonne et due forme, nécessairement composé d'étudiants, d'enseignants et enseignants-chercheurs, et de personnalités extérieures issues du monde professionnel, doit être mis en place au niveau de la mention *Histoire*, afin d'en améliorer le pilotage.

Observations de l'établissement

Licence Histoire

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence d'Histoire souhaite apporter les précisions suivantes.

Le rapport d'évaluation de l'HCERES reconnaît les atouts de la licence d'Histoire tout en soulignant des faiblesses dont l'équipe pédagogique a pleinement conscience. La prochaine maquette de la formation essaie d'ailleurs de corriger plusieurs points faibles mis en exergue dans le rapport.

Plusieurs points ont semblé peu précis aux évaluateurs.

En premier lieu, le rapport d'évaluation souligne que les rôles du conseil de perfectionnement et de la commission paritaire « ne sont pas clairement définis » (p.3) et que la « mise en œuvre » du conseil de perfectionnement « apparaît aujourd'hui encore insatisfaisante » (p.5).

La commission paritaire se réunit deux fois par an. Elle rassemble les responsables pédagogiques des trois années de licence, du parcours Sciences Politiques et Concours de licence 3 et la secrétaire pédagogique du département. Sont également présents les représentants des étudiants, élus en début d'année (deux étudiants par année et deux étudiants pour le parcours Sciences politiques et Concours, soit 8 étudiants en tout). Un enseignant dirige la réunion et en rédige le compte-rendu.

Lors de la commission paritaire, les représentants des étudiants peuvent librement énoncer des remarques, des suggestions voire des critiques concernant la formation et, plus généralement, la vie du campus. Ils peuvent ainsi pointer des dysfonctionnements rencontrés lors d'enseignements ou des problèmes liés à l'organisation des examens. Les enseignants présents essaient d'expliquer les décisions prises et de comprendre les éventuels malentendus. Ils peuvent également exprimer aux représentants des étudiants des consignes ou des informations que ces derniers devront ensuite répercuter. Le compte-rendu rédigé à l'issue de cette commission est mis en ligne sur le site du département et distribué à tous les enseignants du département, aux enseignants d'autres départements ainsi qu'aux responsables de toutes les structures de l'Université concernées par les échanges. Parallèlement à ce compte-rendu écrit, certains cas précis exigent des conversations orales entre le directeur de département et les enseignants ou les personnels évoqués lors de cette commission. L'expérience prouve l'efficacité de cette procédure pour régler des dysfonctionnements et permettre une prise de parole efficace des étudiants dans l'évaluation et le pilotage de la formation.

L'efficacité de la commission paritaire dans le dialogue entre enseignants et étudiants explique pour partie que nous n'ayons pas inclus de représentants étudiants dans le conseil de perfectionnement créé en 2012. Ce conseil réunit des personnalités extérieures (un représentant de la municipalité de Pau, le directeur de l'Office National des Anciens Combattants des Pyrénées-Atlantiques, un enseignant du Lycée Louis Barthou de Pau) et des membres de l'équipe pédagogique de la formation. Lors de la première réunion de ce conseil, en novembre 2012, les échanges ont surtout eu trait aux passerelles entre notre formation, le monde professionnel et les collectivités territoriales. Il est vrai que cette première réunion a été pour l'instant la seule. Nous remédierons à cela très prochainement. Il ne faut cependant pas conclure à une absence de réflexion sur notre formation et à une coupure avec le bassin professionnel environnant. Ces réflexions, ces échanges et ces contacts se sont développés dans un autre cadre. En effet, depuis 2013, plusieurs enseignants-chercheurs sont investis dans la chaire Histoire, Cultures et Patrimoine fondée et dirigée par Laurent Jalabert. Cette chaire, rattachée au laboratoire ITEM, a permis le renforcement de nos liens avec le monde de l'entreprise et les collectivités territoriales. Comme le

note le rapport d'évaluation, notre formation est fortement adossée à la recherche et veille à la professionnalisation des étudiants. Cette forte imbrication de la licence avec les laboratoires de recherche et les masters explique le faible développement du conseil de perfectionnement. Cependant, si le processus de création de cette chaire a monopolisé nos relations avec nos partenaires professionnels et institutionnels, nous veillerons à réunir de nouveau le conseil de perfectionnement et à y inclure des représentants des étudiants.

En second lieu, le rapport remarque justement que la mobilité étudiante est insuffisante, et ce en dépit des partenariats internationaux et transfrontaliers noués par l'UPPA. Le faible nombre de ces départs doit cependant être placé dans le contexte à la fois local et international de ces dernières années. D'une part, comme le note le rapport, le taux d'échec entre la L1 et la L2 a été très élevé (compris entre 70% et 80% entre 2010 et 2012, baissant à partir de 2013, tout en restant préoccupant). Ce taux d'échec réduit mécaniquement le nombre de candidats à la mobilité Erasmus, car ne partent que les étudiants de L2 et de L3. Nous espérons que les mesures prises pour réduire l'échec des étudiants de première année, mesures qui ont déjà donné des effets encourageants ces dernières années, permettront d'augmenter le nombre d'étudiants en L2 et L3 et, en conséquence, le vivier de candidats à la mobilité internationale. D'autre part, ces dernières années, de nombreuses universités britanniques puis scandinaves ont fermé leurs portes aux étudiants Erasmus. Or beaucoup de nos étudiants désiraient se rendre dans des pays où ils pouvaient perfectionner leur anglais. C'est pourquoi nous signalons que le niveau insuffisant de nos étudiants dans d'autres langues (espagnol, allemand, italien, portugais, etc.) constituait un frein à ces mobilités. Beaucoup d'étudiants craignent de ne pouvoir suivre des enseignements dans des langues qu'ils maîtrisent mal ou pas du tout.

A ce titre, le rapport considère que « la maquette de la formation n'accorde pas une place suffisante aux enseignements de langue vivante ; une seule langue peut être étudiée par les étudiants au cours de leurs trois années » (p.4). Cette assertion n'est pas exacte et résulte d'un manque de précision du dossier. En effet, dans la maquette actuelle tous les étudiants sont obligés d'apprendre au moins une langue vivante chaque semestre, toutes les années de licence. S'ils le désirent, les étudiants peuvent apprendre d'autres langues (vivantes, régionales et/ou anciennes) dans le cadre des options libres qu'ils choisissent. En théorie, un étudiant peut apprendre quatre langues dans le même semestre s'il y consacre toutes ces options libres. Dans les prochaines maquettes, les étudiants de licence pourront continuer à suivre l'enseignement de deux langues. Plus généralement, l'apprentissage d'au moins deux langues est au cœur du projet de l'établissement. L'UPPA promeut le trilinguisme (français, anglais, espagnol) dans le cadre du projet IDEFI « PYREN ». Le master patrimoine et musées renforce également l'apprentissage des langues. Les étudiants auront des cours d'anglais et d'espagnol et certains cours seront assurés en anglais.

En troisième lieu, le rapport d'évaluation invite la formation à rendre les stages obligatoires (et non plus seulement optionnels comme c'est le cas dans la maquette actuelle). L'équipe pédagogique a longuement réfléchi sur ce point. Il nous a semblé que pour être réellement utile, un stage doit être assez long. Or, il est difficile de concilier ces stages avec les contraintes de la maquette (les 1500 heures de présentiel étudiant principalement), la participation au contrôle continu et les mutualisations avec d'autres enseignements. S'il est possible actuellement de ménager l'emploi du temps et le contrôle continu de quelques étudiants qui partent en stage, cela n'est pas le cas pour toute une promotion. Comme le note toutefois le rapport, la maquette comprend plusieurs enseignements tournés vers la professionnalisation (Projet Personnel Etudiant en L1, Initiation à la recherche en L3).

Enfin, le rapport estime que la prédominance des examens terminaux devrait être réduite. La maquette qui a été conçue pour le quadriennal 2016-2020 s'engage dans une plus grande importance du contrôle continu. Ainsi, tous les enseignements fondamentaux de L1 seront désormais évalués intégralement en contrôle continu. En deuxième année, dans les enseignements fondamentaux comprenant des Travaux Dirigés, le contrôle continu s'élève à 50% du résultat final. En troisième année cette proportion passe à 40%. Comme une partie non négligeable de nos étudiants est amenée, après la L3, à se confronter à des concours (concours de recrutement de l'enseignement secondaire, concours d'entrée dans des écoles de journalisme, des IEP, des concours administratifs, etc.), il nous semble indispensable de conserver, lors de cette dernière année, une légère prédominance des examens terminaux. L'évaluation de nombreux enseignements, notamment ceux d'informatique, se fera désormais exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

Ces précisions témoignent du plein engagement de l'équipe pédagogique dans l'amélioration constante de l'offre de formation et dans son étroite articulation avec le cycle master.



Michel Braud
Vice-président de la CFVU